



COMMISSION FOOT A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Mercredi 13 mars 2019

Présents : Madame Patricia DUPIN, Messieurs Jean Luc BIDART, Philippe DUPIN, Christian LABORDE, Robert RITTIMANN

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes) à compter du lendemain du jour de la notification (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

A dater du 9 mars 2019 l'absence du vainqueur dans « Observations d'après match » conduit la Commission à attribuer 0 point aux 2 équipes.

La commission vous signale qu'une astreinte téléphonique au numéro 06 76 25 15 48 est assurée par le district du vendredi 18H au samedi 18H jusqu'au 30 mars en cas de problème pour l'utilisation de la FMI U13. Il est fortement conseillé de joindre cette astreinte quel qu'en soit le motif avant l'élaboration d'une feuille de match papier.

DIVISION 1

Demande de modification de rencontre

- Match 21283577 LA BASTIDIENNE SC 1 (500057) / BASSIN ARCACHON FC 1 (580598) Poule B du 16/03/19
Accord des 2 clubs validé par la Commission pour jouer la rencontre le 23 mars 2019 à 10H30
- Match 21283577 VILLENAVE J 2 (500440)/ LE TAILLAN AS 1 (518036) Poule B du 16/03/19
Accord des 2 clubs validé par la Commission pour inverser la rencontre sur le stade LE PALIO 2 à Le Taillan à 17H.

Courriers

- STADE BORDELAIS (500021) courriel du RTJ du 8 mars concernant la jonglerie du 16 février 2019
A la lecture du courrier du Stade Bordelais et de la confirmation du club de Nord Gironde la Commission attribue le point de la jonglerie au Stade Bordelais.

Feuille de match informatisée

Match du 9 mars 2019

- Match 21283524 PORTES ENTRE 2 MERS 1/ CESTAS SAG 1 Poule A
La Commission prend note de l'appel à 12H29 au n° d'astreinte de la FMI du club PORTE ENTRE 2 MERS concernant l'onglet « Observations » de la tablette. Après lecture du courriel du 11 mars et 13 mars donnant des précisions la Commission demande un complément d'information sur les feuilles de match au club de Porte Entre 2 Mers.

DIVISION 2

Demande de modification de rencontre

- Match 21283709 TARGON SOULIG 1 (547677) / UNION ST BRUNO 1 (580598) Poule B du 16/03/19
La Commission demande de faire une demande Footclubs pour inverser la rencontre au Stade MAGINOT à 13H



COMMISSION FOOT A EFFECTIF REDUIT

Courriers

- **JSA-CPA FOOTBALL (549491)** du 7 mars 2019 concernant le point des jongles du match 21283784
La Commission prend note et précise que le point de jonglerie n'est pas attribué immédiatement car il nécessite une saisie manuelle et l'examen des feuilles de match.
- **FC COTEAUX BORDELAIS (551473)** du 10 mars 2019 concernant la jonglerie sur la rencontre 21283661
La Commission prend note du courriel mais en application du PV du 20 février, 6 mars et du courriel du 7 mars adressé à tous les clubs la Commission attribue Opt aux 2 équipes et vous rappelle qu'il existe un numéro d'astreinte que vous pouvez contacter.

Feuille de match informatisée

Match du 9 mars 2019

- Match 21283798 JSA/CPA 1 / LESPARRE MEDOC 1 Poule D
La Commission prend note de l'appel au n° d'astreinte de la FMI du club JSA/CPA concernant l'impossibilité d'indiquer les jongles et du courriel du 9 mars en expliquant les causes. La Commission vous demande d'utiliser une tablette compatible à l'application FMI.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
9 mars 2019	A	21284066	APIS 1	568836	Feuille de match mal remplie	10€

**Tarifs et Amendes 2018/2019 du district de la Gironde*

DIVISION 3

Demande de modification de rencontre

- Match 21284025 MEDOC ATLANTIQUE ENT 1 (552666)/ BOUSCAT US 2 (515156) Poule E du 16/03/19
Accord des 2 clubs validé par la Commission pour jouer la rencontre le 23 avril 2019 à 15H.

Courriers

- **COQS ROUGES BORDEAUX (505598)** du 9 mars 2019 concernant la jonglerie sur la rencontre 21284024
La Commission prend note du courriel fait immédiatement après la clôture de la FMI et de sa confirmation par le club de Cocarde St Laurent et Benon et attribue le point de jonglerie
- **US CENON RIVE DROITE (511449)** du 9 mars 2019 concernant la non utilisation de la FMI
Aux vu des différents courriers, de la non utilisation de la FMI et de la feuille de match la Commission décide de transmettre le dossier à la Commission des litiges et contentieux
- **LAMOTHE MONGAUZY (517420)** courriel de M.PEREZ par adresse email personnelle du 9 mars 2019 concernant la jonglerie sur la rencontre 21283842
La Commission indique que les courriels doivent être émis depuis une adresse officielle mais précise qu'en application des PV du 20 février, 6 mars et du courriel du 7 mars adressé à tous les clubs la Commission attribue Opt aux 2 équipes et vous rappelle qu'il existe un numéro d'astreinte que vous pouvez contacter.
- **ES EYSINAISE (505760)** du 11 mars 2019 concernant la jonglerie sur la rencontre 21284018
La Commission de discipline n'a statué que le 7.03 et la décision a été diffusée le 8.03.2019
Le résultat ne pouvait être indiqué qu'après le traitement de cette affaire par cette commission.
- **US NORD GIRONDE (551006)** du 13 mars 2019 concernant la jonglerie sur la rencontre 21283920
La Commission prend note et précise que le point de jonglerie n'est pas attribué immédiatement car il nécessite une saisie manuelle et l'examen des feuilles de match.



COMMISSION FOOT A EFFECTIF REDUIT

Feuille de match informatisée

Match du 9 mars 2019

- Match 21283927 STADE BORDELAIS 4 / COQ ROUGES 2 Poule D
La Commission prend note de l'appel au n° d'astreinte de la FMI du club STADE BORDELAIS concernant l'impossibilité d'indiquer les jongles et du courriel en expliquant les causes. Elle prend note des remarques de M.MAKHLOUFI sur la problématique de la dernière équipe d'un club.
- Match 21283975 BLANQUEFORT ES 2 / PESSAC CHATAIGNERAIE 2 Poule D
La Commission au vu du rapport et constatant qu'aucune connexion à une tablette pour cette rencontre n'a été effectué, vous rappelle que la non fourniture d'une tablette en état de marche peut aller jusqu'à la perte de la rencontre.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
9 mars 2019	C	21283932	ES DU FRONSADAIS 1	582752	Défaut d'enregistrement de résultat	10€

**Tarifs et Amendes 2018/2019 du district de la Gironde*

DIVISION 4

Demande de modification de rencontre

- Match 21284084 GIRONDINS DE BDX (500211) / UNION ST BRUNO 2 (544160) Poule A du 6/04/19
Demande pour reporter ce match au 18/5/19 suite à la participation aux PITCH U13F. La Commission accepte le report mais à la date du 23 mars 2019.
- Match 21284102 CUBNEZAIS FC 1 (553035) / YVRAC J 2 (581711) Poule B du 13/03/19
Accord des 2 clubs validé par la Commission pour jouer la rencontre le 23 mars à 13H. La Commission précise que dans le cas où un match de ces 2 équipes planifié le 16 mars serait remis à cette date le forfait de l'équipe de Cubnezais 1 serait retenu.

Courriers

- FC ST ANDRE DE CUBZAC (505581) du 11 mars 2019 concernant la jonglerie sur la rencontre 21284157
La Commission prend note du courriel mais en application des PV du 20 février, 6 mars et du courriel du 7 mars adressé à tous les clubs la Commission attribue Opt aux 2 équipes et vous rappelle qu'il existe un numéro d'astreinte que vous pouvez contacter.
- FOOTBALL CLUB CUBNEZAIS (553035) du 12 mars 2019 concernant la jonglerie sur la rencontre 21284112
La Commission prend note du courriel mais en application des PV du 20 février, 6 mars et du courriel du 7 mars adressé à tous les clubs la Commission attribue Opt aux 2 équipes et vous rappelle qu'il existe un numéro d'astreinte que vous pouvez contacter.

Feuille de match informatisée

Match du 9 mars 2019

- Match 21284066 APIS FOOTBALL 1 / UNION ST BRUNO 2 Poule A
Après lecture du rapport de constat d'échec de la FMI la Commission vous rappelle qu'une « astreinte FMI » a été mise en place pour vous aider. Le jour du match aucune connexion n'est nécessaire hormis pour transmettre après la clôture du match.
- Match 21284113 ST SEURIN JUNIOR 1 / UNION ST JEAN 2 Poule B
La Commission au vu du rapport vous rappelle que la non fourniture d'une tablette en état de marche peut aller jusqu'à la perte de la rencontre.



COMMISSION FOOT A EFFECTIF REDUIT

DIVISION 5

Courriers

- **US FARGUAISE (519713)** courriel du 8 mars 2019 informant de son forfait pour son équipe 2 pour le 9 mars. La Commission prend note.

Feuille de match informatisée

Match du 9 mars 2019

- Match 21284295 ST EMILIONNAIS FC 2 / IZON VAYRES FC 2 Poule C
Après lecture du rapport de constat d'échec de la FMI sur les problèmes rencontrés, la Commission vous rappelle qu'une « astreinte FMI » a été mise en place pour vous aider. Les essais d'IZON VAYRES sur l'IPAD n'ont semble-t-il été fait que pour des transmissions de composition d'équipes. L'appel de l'astreinte aurait peut-être pu permettre la réalisation de la FMI.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
9 mars 2019	D	21284338	FARGUES US 2	519713	1 ^{er} forfait	40€

*Tarifs et Amendes 2018/2019 du district de la Gironde

DIVISION 6

Feuilles de matchs non parvenues

3^{ème} rappel feuille de match du 9 février 2019

- Match 21284428 CHANTECLER BDX 3 (505674) / BRUGES ES 2 (523443) Poule B
La Commission prend note de l'envoi par Chantecler Bdx de la feuille de match à la date du 11 février et annule l'amende mais précise que le remplissage cette feuille n'est pas réglementaire.

Rappel feuille de match du 16 février 2019

- Match 21284738 COQ ROUGES BDX 3 (505598) / LEOGNAN USC 3 (521895) Poule I
Suite à la demande de la Commission le club des Coq Rouges précise que cette rencontre n'a pas eu lieu.

Demande de modification de rencontre

- Match 21284571 CESTAS SAG 4 (525228) / COBAMM GJ 5 (581711) Poule E du 16/03/19
Accord des 2 clubs validé par la Commission pour jouer la rencontre le 20 mars à 15H

Courriers

- **RC CHAMBERY (513462)** courriel du 7 mars 2019 informant de son forfait pour son équipe 3 pour le 9 mars. La Commission prend note.
- **US LAMOTHE MONGAUZY (517420)** courriel du 10 mars 2019 informant de son forfait pour son équipe 2 pour le 9 mars. La Commission prend note.
- **SP C MONSEGURAIS (505858)** courriel du 8 mars 2019 informant de son forfait pour son équipe 2 pour le 9 mars. La Commission prend note.



COMMISSION FOOT A EFFECTIF REDUIT

- **COQ ROUGES BORDEAUX (505598)** courriel du 9 mars 2019 informant de son forfait pour son équipe 3 pour le 9 mars.

La Commission prend note.

- **COQ ROUGES BORDEAUX (505598)** courriel du 9 mars 2019 informant de sa non participation pour le match de son équipe 3 du 16 février contre LEOGNAN

La Commission prend note et vous déclare forfait mais regrette que vous n'ayez pas fait cette démarche au moins le jour du match par un courriel au district avec copie à LEOGNAN

- **FOOTBALL CLUB CUBNEZAIS (553035)** du 12 mars 2019 concernant la jonglerie sur la rencontre 21284475
La Commission prend note du courriel mais en application des PV du 20 février, 6 mars et du courriel du 7 mars adressé à tous les clubs la Commission attribue 0pt aux 2 équipes et vous rappelle qu'il existe un numéro d'astreinte que vous pouvez contacter

Feuille de match informatisée

Match du 9 mars 2019

- Match 21284656 PORTES ENTRE 2 MERS 3 / VALLEE DORDOGNE ENTENTE 1 Poule G
La Commission prend note de l'appel au n° d'astreinte de la FMI du club PORTE ENTRE 2 MERS concernant la validation des compositions d'équipes.
- Match 21284433 GJ MDOC ESTUAIRE 6 / CHANTECLER BDX Poule B
Après lecture du rapport de constat d'échec de la FMI la Commission vous rappelle qu'une « astreinte FMI » a été mise en place pour vous aider.

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
9 février 2019	B	21284428	CHANTECLER BDX 3	505674	Feuille de match en retard (annulation)	-80€
9 février 2019	B	21284428	CHANTECLER BDX 3	505674	Feuille de match mal remplie	10€
9 mars 2019	I C C	21284744 21284744 21284476 21284476	TALENCE ALLIANCE US 3 CADAUJAC 1 BERSON 1 LORMONT 4	580608 500343 514726 509442	Feuille de match mal remplie	10€
16 février 2019	I	21284738	COQ ROUGES BORDEAUX 3	505598	1 ^{er} forfait	40€
9 mars 2019	I G G D	21284748 21284655 21284654 21284523	CHAMBERY RC 3 MONSEGUR SC 2 LAMOTHE MONGAUZY 2 CENON US 4	525600 505858 517420 511449	1 ^{er} forfait	40€
	I	21284746	COQ ROUGES BORDEAUX 3	505598	2 ^{ème} forfait	40€

**Tarifs et Amendes 2018/2019 du district de la Gironde*

Jean-Luc BIDART
Président de la commission Football Animation
et à effectif réduit